

## Comptes rendus — AG SMAI — 19 juin 2020

---

L'Assemblée Générale de la SMAI s'est déroulée le vendredi 19 juin 2020 par visio-conférence. En effet, l'ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020 portant adaptation des règles de réunion et de délibération des assemblées et organes dirigeants des personnes morales en raison de l'épidémie de SARS-Cov-2 autorise la tenue de l'assemblée générale par visio-conférence et par échanges électroniques. 33 personnes assistaient à cette assemblée générale.

L'ordre du jour était le suivant :

- Rapport moral et vote du quitus ;
- Rapport financier et vote du quitus ;
- Vote du tarif des adhésions ;
- Présentation des activités des groupes thématiques ;
- Proclamation des résultats des élections au Conseil d'Administration ;

L'assemblée générale a été suivie par une présentation d'opération postes par Flore Nabet.

### **Présentation du rapport moral**

Le président, Thierry Horsin, a présenté le rapport moral synthétisant les différentes activités de la SMAI concernant l'industrie, le grand public, les conférences et manifestations scientifiques, les publications, l'enseignement... Le rapport moral a été adopté à l'unanimité. Il est disponible sur le site internet de la SMAI.

### **Présentation du rapport financier**

Les comptes consolidés et le rapport financier de l'année 2019 ont été présentés par la trésorière, Simona Mancini. Les comptes et le rapport financier ont été approuvés à l'unanimité. Ils seront publiés dans le prochain numéro du journal Matapli. La trésorière remercie beaucoup le secrétariat de la SMAI, les organisateurs des conférences, et l'aide précieuse apportée par Alain Prignet.

### **Vote du tarif des adhésions**

Suite à la présentation des comptes, Simona Mancini a proposé la reconduction des tarifs d'adhésions 2020 pour l'année 2021 et valide le principe d'une adhésion commune SMAI APMEP à 45 €+57 €. Les adhésions multiples pouvant conduire à des difficultés techniques de mise en place compte tenu des cas particuliers, des solutions sont à étudier. Les tarifs des adhésions ont été adoptés à l'unanimité.

### **Interventions des VP**

Viet Chi Tran, VP enseignement, a fait une brève présentation des activités de la SMAI autour de l'enseignement, en rappelant notamment le rôle de la commission enseignement et la participation active de la SMAI dans les différentes réformes.

Tony Lelièvre, secrétaire adjoint chargé des publications, a fait une brève présentation du projet "subscribe to open" pour la science ouverte que dépose la SMAI au FNSO (fonds national pour la science ouverte). Il est important de mentionner que l'adhésion de l'ensemble de la communauté mathématique à ce projet est essentielle pour sa réussite.

## **Présentation des groupes thématiques**

Les activités des groupes thématiques MAS, GAMNI et MODE ont été présentées respectivement par Céline Lacaux, Raphaël Loubère et Filippo Santambrogio.

## **Elections au Conseil d'Administration**

Le Conseil d'Administration de la SMAI est renouvelé par tiers tous les ans, ce qui correspond à 8 membres depuis le passage à la Reconnaissance d'Utilité Publique. Onze personnes se sont présentées pour siéger au Conseil d'Administration.

Le vote s'est déroulé par voie électronique via la plateforme Belenios du 4 au 15 juin 2020. Aucun vote papier n'a été possible cette année dues aux contraintes imposées par la crise sanitaire.

Le nombre total de votants est de 298 dont 4 votes blancs ou nuls.

Les résultats sont les suivants :

- Carole Rosier, 204 voix
- Lisl Weynans, 197 voix
- Ludovic Goudenège (sortant), 189 voix
- Alexandre Ern, 164 voix
- Pierre Calka, 153 voix
- Olivier Goubet (sortant), 151 voix
- Pierre-Yves Louis (sortant), 146 voix
- Jérôme Lacaille (sortant), 138 voix
- Rida Laraki, 133 voix
- Yann Demichel (sortant), 133 voix
- Frédéric Barbaresco, 114 voix

Sont déclarés élus au conseil d'administration par ordre décroissant du nombre de voix : Carole Rosier, Lisl Weynans, Ludovic Goudenège, Alexandre Ern, Pierre Calka, Olivier Goubet, Pierre-Yves Louis, Jérôme Lacaille. Précisons qu'en cas d'égalité, le règlement intérieur stipule que la priorité est donnée à la personne la plus âgée.

Le nouveau Conseil d'Administration complet est disponible sur la page <http://smai.emath.fr/spip.php?article103>.